

AUBERGE COMMUNALE DU TÉLÉSIEGE

MARCHE A SUIVRE
ANNEXE AU CAHIER DES CHARGES

Le montant annuel du loyer proposé par le candidat ne peut être inférieur à la somme de 18.000 EUROS H.T.

Marche à suivre :

- Renseigner obligatoirement l'article 130 du cahier des charges
- Compléter, dater et signer la dernière page du document

Liste des pièces et justificatifs à joindre au dossier :

- Compétences, références professionnelles, moyens humains et matériels.
- Copie de votre pièce d'identité (CNI, passeport)
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

**Les candidatures doivent être adressées
en recommandé avec A.R. à :
M. le Maire - mairie – Chef-lieu 74500 BERNEX
sous pli cacheté portant la mention
« Location de l'Auberge Communale du Télésiège »
(ou déposées en mairie contre récépissé)
avant le 16 mai 2008**